

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 10 juin 2014, à 19h00

Présents :	Le maire	John Saywell
	Les conseillers	Robert D'Auzac Michel Perreault Claude Cadieux Sébastien Gros Daniel Gauthier
	La conseillère	Louise Gorman
	Le directeur général	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Jean-François Bertrand, directeur général, en est le secrétaire.

2014-06-167 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, avec l'ajout des points suivants à « Affaires nouvelles » :

11.4 Modification à la résolution 2014-05-149 concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'huile à chauffage.

11.5 Octroi d'un mandat pour la réparation d'un plan de réhabilitation des berges de la rivière Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-168 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014, 19h00, soit approuvé

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

RAPPORT DES COMITÉS

Le rapport du maire ainsi que les rapports des comités suivants sont déposés :

Finances, urbanisme, travaux publics, loisirs, développement économique et communication.

FINANCES & ADMINISTRATION

2014-06-169 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 mai 2014

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 465 451.53 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-170 Résolution – Adoption du règlement numéro R71-3-14 relatif à la délégation de pouvoir de dépenser

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté, en mai 2008, un règlement R71-0-08 relatif au pouvoir de dépenser;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté, le 12 mars 2013, un règlement R71-2-13 modifiant le règlement R71-0-08 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge peut, en vertu des dispositions de l'article 961.1 du *Code municipal*, déléguer à tout fonctionnaire de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adopter un fonctionnement plus efficace dans le traitement de ses opérations courantes ;

VU l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance tenue le 13 mai 2014 ;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'abroger les règlements R71-0-08 et R71-2-13 et d'adopter le règlement numéro R71-3-14 concernant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-171 Résolution – Utilisation de la compensation 2013 du MTQ en vertu du PAERRL

ATTENDU que le ministère des Transports a autorisé une compensation de 405 892 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile ;

ATTENDU que cette compensation distribuée à la municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalités;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions à être réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un auditeur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, le rapport de l'auditeur indépendant dûment complété.

Pour ces motifs il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil municipal informe le ministère des Transports du projet de l'utilisation de la compensation conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-172 Résolution – Remboursement complet de l'emprunt de la SOCOM

Suite à la correspondance reçue du Ministère des Finances et de l'Économie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a vendu ses parts dans la Société en commandite Chute Bell, en référence au règlement numéro 286,

VU la correspondance du Ministère des Finances et de l'Économie, datée du 25 mars 2014, concernant le refinancement d'un montant de 293 900.00 \$ relatif à un emprunt échéant le 18 novembre 2014;

ATTENDU que la Municipalité a décidé de rembourser la totalité de l'emprunt à même le produit de la vente des parts de la SOCOM (Société en commandite) et;

VU l'échéancier de paiement produit par la « Direction générale du financement des organismes publics et de la documentation financière »;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le conseil municipal autorise le remboursement complet de l'emprunt de la SOCOM lorsqu'il viendra à échéance le 18 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2014-06-173 Résolution - Permission adressée au ministère des Transports du Québec pour l'exécution de certains travaux routiers

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2014 et qu'elle autorise Marc Montpetit, directeur des travaux publics, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie. De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-174 Résolution – Approbation du contrat de «Les Entreprises C. LÉCUYER Inc.» pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage public

ATTENDU que la municipalité doit faire périodiquement l'entretien de son réseau d'éclairage;

ATTENDU que la compagnie « Les Entreprises C. LÉCUYER Inc. » possède l'expertise et l'historique de l'infrastructure municipale existante;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte la soumission transmise le 21 mai 2014 par la compagnie « Les Entreprises C. LÉCUYER Inc. », concernant l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage public pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 au montant de 13 240.52 \$, y incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-175 Résolution – Entériner l'achat de gravier et autoriser le paiement de la facture à 9064-1622 Québec Inc. Asphalte et pavage RF.

ATTENDU que, suite au dégel du printemps 2014, les chemins de la municipalité ont subi de forts dommages;

ATTENDU que la municipalité a dû s'approvisionner de gravier pour effectuer les réparations d'urgence sur les chemins;

ATTENDU que la municipalité a fait appel à la compagnie 9064-1622 Québec Inc. Asphalte et pavage RF pour effectuer en urgence la livraison de gravier nécessaire aux travaux.

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil municipal entérine l'achat de gravier et autorise le paiement de 16 521, 35 \$, y incluant les taxes applicables, à 9064-1622 Québec Inc. Asphalte et pavage RF.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-176 Résolution – Entériner l'achat de matériel et d'équipements requis pour l'exécution des réparations d'urgence au système de pompage du puits de la rue des Érables et autoriser le paiement de 6 765,99 \$

CONSIDÉRANT la survenance d'un bris du moteur du puits d'alimentation en eau potable pour le secteur Calumet;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation et la nécessité de procéder aux réparations requises;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la compagnie Henri Cousineau & Fils pour effectuer en urgence les réparations et fournir le matériel et les équipements requis.

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil municipal entérine l'achat de matériel et d'équipements requis pour l'exécution des réparations d'urgence au système de pompage du puits de la rue des Érables et autorise le paiement de 6 765,99 \$, y incluant les taxes applicables, à Henri Cousineau et Fils, le dit montant étant prélevé à même le fonds de réserve de l'aqueduc du secteur Calumet.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2014-06-177 Résolution – Amendement au règlement R6 (*Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme*)

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté à la séance du 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT les adaptations nécessaires au *Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme* pour assurer le bon fonctionnement du comité;

CONSIDÉRANT les adaptations nécessaires *Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme* afin d'augmenter le nombre de membres votants au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT les adaptations nécessaires au *Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme* pour assurer une complémentarité entre son rôle et celui du comité d'urbanisme et d'environnement (CUE);

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que le conseil municipal amende le règlement R6 et apporte notamment des modifications quant au nombre de membres formant le comité consultatif d'urbanisme et des pouvoirs qui lui est dévolus.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-178 Résolution - Nomination de deux (2) nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite élargir la représentativité du Comité Consultatif d'Urbanisme pour qu'il soit à l'image de la diversité d'opinions et de la population locale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la nomination des membres au comité doit se faire par résolution du conseil

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que le conseil municipal, conformément au règlement numéro R6, tel qu'amendé, nomme Mme Geneviève Grenier et M. André Côté en tant que membres du comité consultatif d'urbanisme, ces derniers ayant été choisis parmi les résidents de la municipalité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-179 Résolution - Officialisation des chemins municipaux auprès de la Commission de toponymie du Québec

CONSIDÉRANT que pour des raisons de localisation, d'identification et de sécurité civile il est souhaitable que les chemins municipaux soient inscrits au registre de la commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT les multiples demandes de localisation et d'identification que l'administration municipale reçoit de la part de Postes Canada et de la direction générale des élections pour localiser des propriétés sur son territoire.

Il est proposé par Louise Gorman et résolu que le conseil municipal procède aux demandes d'officialisation des chemins Cap Rouge, Bédard, Ole Colonial, Ross et Lac Keatly afin d'améliorer la prestation des services de Postes Canada, de la direction générale des élections (recensement) ainsi que pour des raisons de sécurité civile.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

2014-06-180 Résolution – Mise en œuvre d'une Politique familiale à l'échelle régionale et locale et désignation de deux élus porteurs du dossier

CONSIDÉRANT que l'action 198 de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, intitulée « Ensemble, façonnons l'avenir », précise spécifiquement le souhait de la MRC de se doter d'une politique familiale à l'échelle régionale et locale;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement la résolution numéro 14-03-102 visant à déposer auprès du ministère de la Famille une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil et chacune de ses municipalités constituantes se verront confier le mandat d'élaborer une politique familiale et un plan d'action applicable sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT le projet de politique familiale municipale sera réalisée sous la coordination de la MRC d'Argenteuil, qui sera mandatée pour accompagner chacune des municipalités dans la réalisation de la démarche et que celles-ci bénéficieront également d'une banque d'heures d'accompagnement du Carrefour Action municipale et Famille, mandaté par le Ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du programme de politique familiale, et des municipalités qui adhèrent à ce programme vise le développement du réflexe « Penser et Agir famille » dans la culture de l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une politique municipale familiale et son plan d'action, la municipalité désire améliorer les conditions de vie et inclure les familles dans la vie sociale de la communauté;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de participer à ce programme et d'y déléguer un élu porteur de dossier, tel qu'exigé par le ministère de la Famille

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Cadieux et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge exprime son accord à réaliser, dès 2014, la démarche de politique familiale municipale sur une base collective avec la MRC d'Argenteuil;

QUE le conseil municipal crée un poste de responsable des questions familiales au sein du conseil qui deviendra chargé de la démarche de politique familiale municipale et qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles dans la municipalité. À cet effet, le conseil municipal désigne Daniel Gauthier et Michel Perreault, lesquels agiront en tant que responsables des questions familiales;

QUE le conseil autorise Jean-François Bertrand, directeur général, à signer tout document relatif au programme de politique familiale municipale du ministère de la Famille, incluant le formulaire de demande d'aide financière, la convention d'aide financière et les documents relatifs à la reddition de compte, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-181 Résolution – Constitution d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre d'une politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT, l'adhésion de la Municipalité au programme de soutien aux politiques familiales municipales et des aînés;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité d'impliquer les forces sociales et communautaires déjà actives dans le milieu dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique familiale municipale et des aînés;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu de constituer un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre d'une politique familiale et des aînés au sein de la municipalité lequel est composé de dix (10) membres désignés parmi des personnes œuvrant déjà au sein de la communauté et y incluant les deux (2) élus désignés en tant que responsables des questions familiales au sein du conseil ainsi que deux employés municipaux qui agiront en tant que personnes ressources. Les membres du comité de pilotage sont les suivants :

Maude Marcaurelle	Communauté	Roger Malette	Communauté	Marc Montpetit	Employé
Francine Gauthier	Communauté	Carole Hébert	Communauté	Michel Perreault	Élu désigné
Suzanne Champagne	Communauté	Amy Maclean	Employée	Daniel Gauthier	Élu désigné
		Brigitte Légal	Communauté		

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

LOISIRS ET CULTURE

2014-06-182 Résolution – Travaux supplémentaires exigés par l'OSBL – Halte des Sept Sœurs

ATTENDU que l'organisme sans but lucratif camping Halte des Sept Sœurs a requis que des travaux supplémentaires soient effectués au camping;

ATTENDU que la municipalité a reçu une facture de « Les constructions JJL » pour un montant de 14 137.33 \$, taxes incluses pour lesdits travaux;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la facture présentée par « Les Constructions JJL », pour un montant de 14 137.33 \$, y incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

AFFAIRES NOUVELLES

2014-06-183 Résolution - Don à la banque alimentaire

CONSIDÉRANT que la promotion d'une saine alimentation constitue un des objectifs du programme Ma Santé en Valeur et;

CONSIDÉRANT les besoins de la banque alimentaire;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil municipal autorise le versement d'un don de 1 000.00 \$ à la banque alimentaire, ledit montant provenant du fonds de Ma Santé en Valeur.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-184 Résolution – Formation d'un comité de communication

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire accroître la qualité de ses communications auprès de sa population et ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de maintenir un haut niveau de transparence.

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu de créer un comité de communication formé de Mme Louise Gorman, qui en assumera la présidence, et MM Michel Perreault et Robert D'Auzac.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-185 Résolution - Signature d'un contrat pour l'entretien ménager des bâtiments de la Municipalité

CONSIDÉRANT les besoins en entretien ménager des bâtiments de la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à signer un contrat avec M. Jean-Guy Demers pour l'entretien ménager des bâtiments de la Municipalité, pour un montant de 1 550.00 \$ par mois.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-186 Résolution – Modification à la résolution numéro 2014-05-149 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2014, concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'huile à chauffage

VU les soumissions conformes reçues pour la fourniture d'huile à chauffage;

CONSIDÉRANT les précisions obtenues des deux soumissionnaires retenus quant à leur proposition déposées le 2 mai 2014 et;

CONSIDÉRANT les résultats d'une deuxième analyse des soumissions confirmes reçues pour notamment, la fourniture d'huile à chauffage de type « fournaise », plus fréquemment requise à la Municipalité;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le conseil municipal modifie la résolution numéro 2014-05-149 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2014 et;

Retienne la soumission la plus basse conforme telle que déposé par Les Énergies Sonic, le 2 mai 2014, à la suite d'un appel d'offre à cet effet et ce, en considération d'une marge de profit fixe de 0,008 \$/litre pour l'huile à chauffage de type « fournaise » et de .02 \$/litre pour l'huile à chauffage de type « stove ».

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2014-06-187 Résolution – Octroi d'un mandat pour la préparation d'un plan de réhabilitation des berges de la rivière Rouge

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir à la suite des dommages causés à un tronçon du chemin de la rivière Rouge à la suite du bris d'un barrage de castors ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité d'obtenir l'avis professionnel d'une firme d'ingénierie afin de préciser le descriptif des travaux à réaliser et;

VU la proposition de la firme Les Services EXP Inc.;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le conseil municipal approuve l'octroi à la firme Les Services EXP Inc. d'un mandat pour la préparation des plans ainsi qu'un devis descriptif des travaux de la chaussée de chemin de la Rivière Rouge ainsi que les travaux de stabilisation de la rive qui sont requis et réserve, à cet effet, un budget de 12 000.00 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation dudit mandat et;

Approuve la préparation et la transmission au MDDELCC, d'une demande d'autorisation pour la réalisation de ces travaux, et ce, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement ainsi que tout engagement en lien avec cette demande et;

S'engage à ce que la Municipalité transmette, au plus tard, 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-06-188 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 20 :50 heures.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier